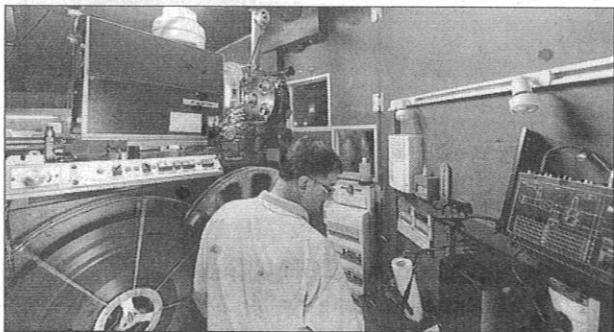


PROJECTION ■ L'État soutient le ciné mobile



TRANSFORMATION. Le défi du numérique n'épargne pas le cinéma itinérant. ARCHIVE THIERRY BOUGOT

Dans les campagnes du Loiret, presque tout le monde connaît le cinémobile, obligé de relever le défi de la numérisation. Suite à une question adressée au gouvernement sur cette thématique par le député PS, Jean-Pierre Sueur, la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, vient d'apporter quelques précisions quant au devenir du cinéma itinérant. Elle a rappelé que l'Association nationale des « circuits incinérants » et la Fédération nationale des cinémas français ont constitué un groupe de travail afin d'identifier « des solutions techniques adaptées ». Et a précisé que le Centre national du cinéma et de l'image animée allait contribuer au remplacement des projecteurs 35 mm par des numériques, « dans la limite de quatre par circuit ». « Cette aide pourra couvrir jusqu'à 90 % des dépenses de numérisation », assure-t-elle,

en soulignant « l'indispensable soutien des collectivités territoriales ». ■